

**Liste des délibérations prises en
Conseil Communautaire le 25 septembre 2023 à 18 h à Marciac
Salle des Fêtes de Marciac
(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Raymond Quereilhac, Muriel Devilloni, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Jean-Claude Lascombes, Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Sandrine Blanchet (donne pouvoir à Patrick Fitan), Jérôme Ganiot (donne pouvoir à Raymond Quereilhac), Yahel Lumbroso, Régis Soubabère, François Lassalle

Jean-Paul Forment (départ : 18 h 33, avant le début de la séance),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37 (40 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

N° de délibération	Objet	Décision
D20230925/01/7.1	Budget Principal : décision modificative n° 2	Unanimité
D20230925/02/7.1	Budget ZAE Cagnan : décision modificative n° 1	Unanimité
D20230925/03/7.8	Attribution d'un fonds de concours – centre territorial de santé de Plaisance	Unanimité
D20230925/04/7.10	Prise en charge de la restitution du fond de caisse de la régie du centre de loisirs de Marciac	Unanimité
D20230925/05/7.1	Budget SPAC : décision modificative n° 1	Unanimité
D20230925/06/7.10	Expérimentation du Compte Financier Unique	Unanimité
D20230925/07/8.8	Validation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement	Unanimité
D20230925/08/4.1	Personnels communautaires – modification du tableau des emplois au 1er octobre 2023	Unanimité
D20230925/09/4.2	Personnels communautaires – autorisation de recrutement d'agents contractuels au vue des dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour pourvoir à un emploi permanent pour les communes de 1 000 habitants ou groupement de communes regroupant moins de 15 000 habitant pour tout emploi	39 voix pour 1 abstention
D20230925/10/5.3	Election de Chantal Dubor, élue communautaire, pour siéger au conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance en remplacement de Monsieur De Nodrest	Unanimité
D20230925/11/5.2	Nomination de Sandie Lefetz à la fonction de Présidente déléguée de la commission des Finances en remplacement de Marie-Martine Adler	Unanimité

Le secrétaire de séance,
Patrick Larribat



Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon




Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Raymond Quereilhac, Muriel Devilloni, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Jean-Claude Lascombes, Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Sandrine Blanchet (donne pouvoir à Patrick Fitan), Jérôme Ganiot (donne pouvoir à Raymond Quereilhac), Yahel Lumbroso, Régis Soubabère, François Lassalle

Jean-Paul Forment (départ : 18 h 33, avant le début de la séance),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37 (40 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20230925/01/7.1

Objet : Budget principal – décision modificative n°2

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 28 mars 2023 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que le coût et le plan de financement des travaux de la caserne n'étaient pas finalisés au moment du vote du budget primitif

Considérant qu'il convient à présent d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires pour assurer le paiement de la mission de maîtrise d'œuvre dans un premier temps et les travaux dans un second temps

Considérant qu'il est nécessaire de créer les inscriptions budgétaires autorisant de ce point évoqué par le rapporteur par la décision modificative suivante :

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
 Reçu en préfecture le 02/10/2023
 Publié le
 ID : 032-243200508-20230925-D202309250171-DE
 Observatoire SLO

Opération / Libellé		Article/ Fonction/Opération	Montant	
Opérations sous mandat	Dépenses	45810019- 89 - 0019	145 000€	Travaux pour la caserne de Plaisance
Opérations sous mandat	Recettes	45820019 – 89 - 0019	145 000€	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°2/2023 du budget CCBVG telle qu'elle est énoncée par le rapporteur et présentée ci-après :

Opération / Libellé		Article/ Fonction/Opération	Montant	Observations
Opérations sous mandat	Dépenses	45810019- 89 - 0019	145 000€	
Opérations sous mandat	Recettes	45820019- 89 - 0019	145 000€	

- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT

Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Raymond Quereilhac, Muriel Devilloni, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Jean-Claude Lascombes, Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Sandrine Blanchet (donne pouvoir à Patrick Fitan), Jérôme Ganiot (donne pouvoir à Raymond Quereilhac), Yahel Lumbroso, Régis Soubabère, François Lassalle

Jean-Paul Forment (départ : 18 h 33, avant le début de la séance),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37 (40 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20230925/02/7.1

Objet : Budget ZAE CAGNAN– décision modificative n°1

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 28 mars 2023 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de la ZAE Cagnan,

Considérant que les écritures de stock n'avaient pu être finalisées pour le vote du budget primitif et nécessitaient une analyse complémentaire avec le Conseiller au Décideurs Locaux de la collectivité,

Considérant qu'il est à présent nécessaire de rajouter les inscriptions budgétaires évoqué par le rapporteur par la décision modificative suivante :

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 032-243200508-20230925-D202309250271-DE



Opération / Libellé		Chapitre/Article	Montant	Observations
Opération d'ordre de transfert entre sections – terrains aménagés	Dépenses	040-3555	304074€	Introduction des écritures de stocks et en parallèle diminution du montant de l'emprunt inscrit en recette d'investissement pour maintenir une section d'investissement à l'équilibre.
Opération d'ordre de transfert entre sections – terrains aménagés	Recettes	040-3555	308586€	
Emprunt	Recettes	1641	-4512€	
Opérations d'ordre de transfert entre sections – variation de stocks de terrains aménagés	Recettes	042-71355	304074€	
Opérations d'ordre de transfert entre sections – variation des stocks de terrains aménagés	Dépenses	042-71355	308586€	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°1/2023 du budget ZAE Cagnan telle qu'elle est énoncée par le rapporteur et présentée ci-après :

Opération / Libellé		Chapitre/Article	Montant	Observations
Opération d'ordre de transfert entre sections – terrains aménagés	Dépenses	040-3555	304074€	Introduction des écritures de stocks et en parallèle diminution du montant de l'emprunt inscrit en recette d'investissement pour maintenir une section d'investissement à l'équilibre.
Opération d'ordre de transfert entre sections – terrains aménagés	Recettes	040-3555	308586€	
Emprunt	Recettes	1641	-4512€	
Opérations d'ordre de transfert entre sections – variation de stocks de terrains aménagés	Recettes	042-71355	304074€	
Opérations d'ordre de transfert entre sections – variation des stocks de terrains aménagés	Dépenses	042-71355	308586€	

- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT

Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Raymond Quereilhac, Muriel Devilloni, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Jean-Claude Lascombes, Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Sandrine Blanchet (donne pouvoir à Patrick Fitan), Jérôme Ganiot (donne pouvoir à Raymond Quereilhac), Yahel Lumbroso, Régis Soubabère, François Lassalle

Jean-Paul Forment (départ : 18 h 33, avant le début de la séance),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37 (40 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20230925/03/7.8

Objet : Attribution d'un fonds de concours : centre de santé territorial de Plaisance

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;

Considérant que l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a introduit une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité gouvernant le fonctionnement des EPCI à fiscalité propre, en créant le dispositif des fonds de concours,

Considérant que l'article L.5214-16 V dispose, en effet : « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* »,

Considérant qu'il résulte de ces dispositions que des fonds de concours sont versés par une communauté de communes à une ou plusieurs de ses communes membres, ou bien, ils peuvent être versés par une ou plusieurs communes membres à la communauté dont elles sont membres,

Considérant que la commune de Plaisance du Gers a assuré la maîtrise d'ouvrage du centre de santé territorial, équipement structurant du territoire dont le financement nécessite un appui financier de la communauté de communes à hauteur de 2500€ inscrit au budget primitif 2022 et reporté sur l'exercice 2023, justifié par un intérêt public d'économie d'échelle et de bonne gestion des deniers publics,

Considérant que la commune de Plaisance a sollicité le versement de ce fonds de concours pour la construction du centre de santé territorial par courrier du 11 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **d'approuver, le versement d'un fonds de concours de 2 500 € auprès de la commune de Plaisance. Conformément à l'annexe du règlement budgétaire financier, ce fonds de concours sera amorti sur 15 ans.**
- **d'autoriser le Président à la signer ainsi que tous documents se rapportant à la présente.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Raymond Quereilhac, Muriel Devilloni, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Jean-Claude Lascombes, Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Sandrine Blanchet (donne pouvoir à Patrick Fitan), Jérôme Ganiot (donne pouvoir à Raymond Quereilhac), Yahel Lumbroso, Régis Soubabère, François Lassalle

Jean-Paul Forment (départ : 18 h 33, avant le début de la séance),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37 (40 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20230925/04/7.10

Objet : Prise en charge de la restitution du fond de caisse de la régie centre de loisirs de Marciac

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu le rapport par lequel le Président expose ce qui suit :

La régie du centre de loisirs de Marciac a été clôturée par décision en date du 22 décembre 2014. Cette régie était dotée d'un fonds de caisse de 100€ qui n'a vraisemblablement pas été restitué par le régisseur lors de la clôture. Le régisseur ne faisant plus parti de la collectivité, le fonds de caisse ou tout justificatif actant la restitution de ce dernier n'ayant pas été retrouvé, il est proposé au conseil communautaire de prendre en charge cette restitution via le budget principal de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers en effectuant un mandat de 100€ au compte 65888 en faveur du SGC de Mirande. Ainsi la régie centre de loisirs de Marciac pourra être définitivement clôturée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser la dépense telle que décrite dans l'exposé du Président**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



COMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS - 32280 MARSAC

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 à 18 h à Marciac (salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Raymond Quereilhac, Muriel Devilloni, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Jean-Claude Lascombes, Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Sandrine Blanchet (donne pouvoir à Patrick Fitan), Jérôme Ganiot (donne pouvoir à Raymond Quereilhac), Yahel Lumbroso, Régis Soubabère, François Lassalle

Jean-Paul Forment (départ : 18 h 33, avant le début de la séance),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37 (40 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20230925/05/7.1

Objet : Budget SPAC– décision modificative n°1

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 28 mars 2023 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif du SPAC,

Considérant que des inscriptions à l'actif du SPAC nécessite des ajustements par l'intermédiaire d'écritures comptables

Considérant qu'il convient d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires pour assurer ces régularisations

Considérant qu'il est nécessaire de créer les inscriptions budgétaires au rapporteur par la décision modificative suivante :

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
 Reçu en préfecture le 02/10/2023
 Publié le
 ID : 032-243200508-20230925-D202309250571-DE

Opération / Libellé		Chapitre/ Article	Montant	Observations
Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux	Dépenses / Recettes	13111	976 137.03€	Régularisation ancien inventaire 19-5 et nouvel inventaire 200951
Subvention d'équipement – Autres	Dépenses/Recettes	13118	323248.04€	
Subvention d'équipement – Département	Dépenses/Recettes	1313	213387.74€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / Recettes	040-13913	32445€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / Recettes	040-139111	148421€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Autres	Dépenses / Recettes	040-139118	49147€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	428745.37€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-281562	428745.37€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / recettes	040-13913	4968€	Régularisation ancien inventaire 19-6 et nouvel inventaire 200952
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / recettes	040-139111	22740€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	69376.56€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-281562	69376.56€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	786.74€	Régularisation ancien inventaire 19-7 et nouvel inventaire 200955
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-281562	786.14€	
Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux	Dépenses / Recettes	13111	47259€	Régularisation ancien inventaire 23 et nouvel inventaire 200953
Subvention d'équipement – Département	Dépenses / Recettes	1313	16020€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / Recettes	040-13913	3374€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / Recettes	040-139111	13482€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	29646.80€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-281562	29646.80€	
Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux	Dépenses / Recettes	13111	16821€	Régularisation ancien inventaire 23-1 et nouvel inventaire 2009-54
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / Recettes	040-13913	1265€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / Recettes	040-139111	6060€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Autres	Dépenses / Recettes	040-139118	6275€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	16463.20€	

Opération / Libellé		Chapitre/ Article	Montant	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-281562	16463.20€	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°1/2023 du budget SPAC telle qu'elle est énoncée par le rapporteur et présentée ci-après :

Opération / Libellé		Chapitre/ Article	Montant	Observations
Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux	Dépenses / Recettes	13111	976 137.03€	Régularisation ancien inventaire 19-5 et nouvel inventaire 200951
Subvention d'équipement – Autres	Dépenses/Recettes	13118	323248.04€	
Subvention d'équipement – Département	Dépenses/Recettes	1313	213387.74€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / Recettes	040-13913	32445€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / Recettes	040-139111	148421€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Autres	Dépenses / Recettes	040-139118	49147€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	428745.37€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-281562	428745.37€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / recettes	040-13913	4968€	Régularisation ancien inventaire 19-6 et nouvel inventaire 200952
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / recettes	040-139111	22740€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	69376.56€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-281562	69376.56€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	786.74€	Régularisation ancien inventaire 19-7 et nouvel inventaire 200955
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-281562	786.14€	
Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux	Dépenses / Recettes	13111	47259€	Régularisation ancien inventaire 23 et nouvel inventaire 200953
Subvention d'équipement – Département	Dépenses / Recettes	1313	16020€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / Recettes	040-13913	3374€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / Recettes	040-139111	13482€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	29646.80€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-281562	29646.80€	
Subvention d'équipement – Etat et établissements nationaux	Dépenses / Recettes	13111	16821€	Régularisation ancien

Opération / Libellé		Chapitre A	Montant	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Département	Dépenses / Recettes	040-13913	1265€	inventaire 23-1 et nouvel inventaire 2009-54
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Etat et établissement nationaux	Dépenses / Recettes	040-139111	6060€	
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat – Autres	Dépenses / Recettes	040-139118	6275€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Autres terrains	Dépenses	040-28128	16463.20€	
Amortissement des immobilisations corporelles – Matériel spécifique d'exploitation	Recettes	040-281562	16463.20€	

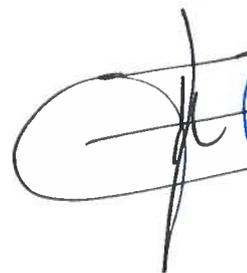
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON




Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Raymond Quereilhac, Muriel Devilloni, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Jean-Claude Lascombes, Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Sandrine Blanchet (donne pouvoir à Patrick Fitan), Jérôme Ganiot (donne pouvoir à Raymond Quereilhac), Yahel Lumbroso, Régis Soubabère, François Lassalle

Jean-Paul Forment (départ : 18 h 33, avant le début de la séance),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37 (40 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20230925/06/7.10

Objet : Expérimentation du Compte Financier Unique

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu le rapport par lequel le Vice-Président expose ce qui suit :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu un dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales conduit par la Cour des comptes. Cette expérimentation, testée jusqu'en 2023 pour être mise en application à l'horizon 2024, est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales.

Les trois axes majeurs de la modernisation comptable du secteur public local en 2024 sont :

- La mise en œuvre d'un cadre comptable réformé et harmonisé : le référentiel M57,
- Une production renouvelée des comptes locaux avec la création d'un compte financier unique (CFU)
- Le déploiement de nouveaux dispositifs de fiabilisation des comptes locaux liés à l'expérimentation de la certification des comptes.

Selon les résultats du bilan d'expérimentation, ces outils s'imposeront à toutes les collectivités locales dès 2024, la M57 étant définitivement généralisée au 1^{er} janvier 2024.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

L'expérimentation du CFU requiert l'adoption du référentiel comptable M57 qui s'inscrit dans une démarche cohérente d'amélioration globale de la qualité des comptes.

La M57 est non seulement le support de l'expérimentation du CFU et de la Certification des comptes mais également la norme qui sera généralisée à toutes les catégories de collectivités locales en 2024. Elle est l'instruction la plus récente et la plus avancées en termes d'exigences comptables. Elle permet d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter le CFU. L'expérimentation se déroule en trois vagues :

- La vague « 1 » concerne les comptes des exercices 2021 2022 et 2023 ;
- La vague « 2 » concerne les comptes des exercices 2022 et 2023 ;
- La vague « 3 » concerne uniquement les comptes de l'exercice 2023.

La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers a souhaité anticiper les obligations réglementaires de 2024 en se portant candidate en juin 2023 à l'expérimentation du CFU vague 3.

En effet, pendant cette période, elle pourra bénéficier d'un accompagnement privilégié de l'Etat et du Service de Gestion Comptable de Mirande.

Cette délibération intervient en vue d'approuver le principe de l'expérimentation du CFU. Dans le cadre de l'expérimentation, la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers sera amenée, par la suite, à signer une convention avec l'Etat en vue de préciser les conditions de mise en œuvre et de suivi.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2023**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la collectivité et l'Etat, ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT

Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 à 18 h à Marciac (salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Raymond Quereilhac, Muriel Devilloni, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Jean-Claude Lascombes, Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Sandrine Blanchet (donne pouvoir à Patrick Fitan), Jérôme Ganiot (donne pouvoir à Raymond Quereilhac), Yahel Lumbroso, Régis Soubabère, François Lassalle

Jean-Paul Forment (départ : 18 h 33, avant le début de la séance),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37 (40 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20230925/07/8.8

Objet : Validation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement (RPQS) - 2022

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les Collectivités territoriales ayant la compétence assainissement doivent produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Considérant que le RPQS doit contenir, a minima, des indicateurs de performance :

- Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux,
- Conformité de la collecte des effluents,
- Conformité des équipements des stations d'épuration des eaux usées,
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration,
- Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation,
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers,

- Points noirs du réseau de collecte,
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte,
- Conformité des performances des équipements d'épuration,
- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel,
- Durée d'extinction de la dette de la collectivité,
- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente,
- Taux de réclamations.

Considérant qu'une fois adopté, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement sera transmis :

- au Préfet, notamment pour alimenter les données de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.
- aux communes adhérentes de l'EPCI pour être présenté à leur conseil municipal, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice concerné

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- de valider le Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement tel que présenté en séance, pour l'année 2022 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Raymond Quereilhac, Muriel Devilloni, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Jean-Claude Lascombes, Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Sandrine Blanchet (donne pouvoir à Patrick Fitan), Jérôme Ganiot (donne pouvoir à Raymond Quereilhac), Yahel Lumbroso, Régis Soubabère, François Lassalle

Jean-Paul Forment (départ : 18 h 33, avant le début de la séance),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37 (40 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20230925/08/4.1

Objet : Personnels communautaires-modification du tableau des emplois au 1^{er} octobre 2023

Le Président expose :

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 28 mars 2023 modifiant le tableau des emplois communautaires,

Considérant que l'organigramme des services a été mis à jour lors du Comité Social Territorial commun de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et du CIAS Marciac Plaisance du 1^{er} juin 2023,

Il est proposé à l'assemblée les créations de postes suivantes :

- **Créations de postes :**

TC-131 rédacteur à 35 heures hebdomadaires

L'agent affecté sur le poste TC-18 a bénéficié d'une promotion interne en 2023 suite à la réussite de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe obtenu précédemment, passant ainsi de la catégorie C à la catégorie B.

Compte tenu de sa manière de servir et de la fonction occupée de responsable du service des Ressources Humaines, il est proposé de créer un poste de catégorie B permettant à l'agent de faire valoir cette promotion au sein de la collectivité.

Le poste TC-18 sera proposé à la suppression à la fin de la période de détachement de l'agent pour effectuer son stage de 6 mois sur le grade de rédacteur.

Il est en conséquence proposé à l'assemblée, à compter du 1^{er} octobre 2023 pour le **service Finances**, la création d'un emploi de catégorie B, filière administrative à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi de Rédacteur.

TC-132 rédacteur à 35 heures hebdomadaires

L'agent affecté sur le poste TC-16 a bénéficié d'une promotion interne en 2023 suite à la réussite de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe obtenu précédemment, passant ainsi de la catégorie C à la catégorie B.

Compte tenu de sa manière de servir et de la fonction occupée de responsable du service des Ressources Humaines, il est proposé de créer un poste de catégorie B permettant à l'agent de faire valoir cette promotion au sein de la collectivité.

Le poste TC-16 sera proposé à la suppression à la fin de la période de détachement de l'agent pour effectuer son stage de 6 mois sur le grade de rédacteur.

Il est en conséquence proposé à l'assemblée, à compter du 1^{er} octobre 2023 pour le **service des Ressources Humaines**, la création d'un emploi de catégorie B, filière administrative à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi de Rédacteur.

- **Modification des fonctions**

TC – 98 rédacteur à 35 heures hebdomadaires

Fonctions d'origines : responsable du service juridique et commandes publiques, demande de subventions auprès des partenaires institutionnels. Fonctions modifiées : responsable du service juridique et commandes publiques, demande de subventions auprès des partenaires institutionnels *et suppléance de la Directrice Générale des Services lors de ses indisponibilités.*

Il est en conséquence proposé à l'assemblée, à compter du 1^{er} octobre 2023 pour le **service Juridique et des commandes publiques**, la modification des missions du poste TC-98 de catégorie B, filière administrative à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi de Rédacteur.

Le tableau des emplois, ci-après, reprend l'intégralité des éléments présentés en amont :

N°	Emplois	Effectif	Durée hebdomadaire (en heure/centième)	Fonctions	Cadre d'emploi	Suppression / Création	Dates d'effet
TC-1	Directeur	1	35	Directeur général des services de la Communauté de Communes	Attaché territorial		
TC-96	Agent d'accueil et assistante de direction	1	35	Accueil du Pôle Administratif et assistante de direction en charge de la gestion et suivi des assemblées	Adjoint administratif	Création Modification de mission	01/01/2022 01/01/2023
TC-2	Directeur Adjoint	1	35	Directeur adjoint des services de la Communauté de Communes Suivi affaires scolaires enfance, jeunesse et culture tourisme	Attaché Territorial	Modification mission	01/01/2021

TNC-70	Chargé de coopération territoriale	1	25.5	Coordonnateur Enfance Jeunesse	Adjoint d'animation		
TC-117	Agent de prévention et référent Handicap	1	35	Agent de prévention et référent handicap	Adjoint administratif	Création	01/10/2022
TC-8	Educateur sportif	1	35	Education sportive dans le cadre scolaire Chef de bassin	Educateur APS		
TC-71	Educateur sportif	1	35	Educateur Sportif dans le cadre scolaire	Educateur APS	Création	01/01/2021
TC-10	Bibliothécaire	1	35	Responsable de la médiathèque	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		
TNC-79	Agent d'animation	1	28.16	Animation médiathèque et périscolaire	Adjoint d'animation	Création	01/01/2021
TNC-12	Aide bibliothécaire	1	12	Soutien de la responsable de la médiathèque, assistance et animation auprès des scolaires	Adjoint territorial du patrimoine	Création	01/01/2015
TC-132	Responsable de service	1	35	Responsable du service ressources humaines Gestion des ressources humaines	Rédacteur	Création	01/10/2023
TC-16	Responsable de service	1	35	Responsable du service ressources humaines Gestion des ressources humaines	Adjoint administratif	Modification Missions Modification des missions	01/01/2020 01/01/2023
TC-64	Gestionnaire RH	1	35	Assistant (e) ressources humaines	Adjoint administratif	Création	01/04/2019
TNC-120	Gestionnaire RH	1	28	Assistant (e) ressources humaines	Adjoint administratif	Création	01/01/2023
TNC-19	Gestionnaire RH	1	28	Assistant (e) ressources humaines	Adjoint administratif	Modification de mission	01/01/2023
TC-98	Responsable de service	1	35	Responsable du service juridique et commande publiques, demande de subventions auprès des partenaires institutionnels et suppléance de la Directrice Générale des Services lors de ses indisponibilités	Rédacteur	Création Modification de mission	01/01/2022 01/10/2023
TC-73	Acheteur public	1	35	Assistant (e) du service juridique, commande publique et assistant (e) communication	Adjoint administratif	Création	01/01/2021
TC-131	Responsable de service	1	35	Responsable du service finances Gestion financière élaboration du budget de la facturation et suivi comptable	Rédacteur	Création	01/10/2023
TC-18	Responsable de service	1	35	Responsable du service finances Gestion financière élaboration du budget de la facturation et suivi comptable	Adjoint administratif	Modification Missions	01/01/2021
TC-65	Secrétaire comptable	1	35	Assistant (e) comptable et régisseur	Adjoint administratif	Création	01/04/2019

TC-74	Secrétaire comptable	1	35	Assistant (e) comptable facturation des services	Adjoint administratif		
TNC-97	Secrétaire comptable	1	15.27	Assistant (e) comptable	Adjoint administratif	Création	01/01/2022
TNC-94	Comptable	1	12	Comptable	Rédacteur Territorial	Création	01/01/2022
TC-127	Responsable de service	1	35	Responsable du service logistique	Adjoint administratif	Création	01/09/2023
TC-128	Assistant service logistique	1	35	Assistant (e) du service logistique	Adjoint administratif	Création	01/09/2023
TNC-129	Assistant service logistique	1	10	Assistant (e) du service logistique	Adjoint administratif	Création	01/09/2023
TC-23	ATSEM	2	35	Aide maternelle, surveillance	ATSEM		
TNC-24	ATSEM	1	33	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM		
TNC-108	ATSEM	1	31.67	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM	Création	01/09/2022
TNC-99	ATSEM	1	30.58	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM	Création	01/01/2022
TNC-123	ATSEM	1	32.23	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM	Création	01/01/2023
TNC-25.2	ATSEM	1	30	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM		
TC-3.1	Directrice Centre de Loisirs	1	35	Directrice du Centre de Loisirs	Animateur Territorial		
TC-30	Directrice Accueil de Loisirs	1	35	Directrice Accueil de Loisirs	Adjoint d'animation	Création Modification Mission	01/10/2016 01/01/2021
TC-29.1	Agent d'animation	1	35	Responsable de l'accueil jeune Animateur des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation	Modification Mission	01/01/2019
TC-29.2	Agent d'animation	1	35	Animateur des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation		
TC-101	Agent d'animation	1	35	Animateur des Accueil de Loisirs	Adjoint d'animation	Création	01/01/2022
TNC-119	Agent d'animation	1	31.30	Animation en ALAE et ALSH	Adjoint technique	Création	01/01/2023
TNC-100	Agent d'animation	1	29.93	Animation des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation	Création	01/01/2022
TNC-103	Agent d'animation	1	28.29	Animation des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation	Création	01/01/2022
TNC-31	Agent d'animation	1	28	Animateur des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation		
TNC-104	Agent d'animation	1	22.22	Animation et entretien	Adjoint d'animation	Création	01/01/2022
TC-80	Responsable de service	1	35	Responsable du service Patrimoine	Technicien	Création	01/01/2021
TC-67	Agent technique	1	35	Coordonnateur de l'équipe la maintenance des bâtiments et des espaces verts communautaires	Agent de maîtrise	Création Modification Mission	01/01/2020 01/01/2021
TC-39	Agent technique	1	35	Maintenance des bâtiments et des espaces verts, communautaires	Adjoint technique	Création Modification des missions	01/10/2016 01/01/2023

TC-111	Responsable de service	1	35	Responsable du service Assainissement collectif et non collectif	Agent de Maîtrise		
TC-124	Responsable de service	1	35	Responsable du service Assainissement collectif et non collectif	Technicien	Création	01/05/2023
TC-75	Assistante assainissement	1	35	Assistante administrative du service d'assainissement	Adjoint administratif	Création Modification de mission	01/01/2021 01/01/2023
TC-81	Agent technique	1	35	Maintenance des bâtiments communautaires et intervention sur le réseau d'assainissement et les stations d'épuration.	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TC-38.2	Agent technique	1	35	Maintenance des bâtiments communautaires et intervention sur le réseau d'assainissement et les stations d'épuration.	Adjoint technique		
TC-58	Agent de salubrité	1	35	Maintenance des bâtiments communautaires et intervention sur le réseau d'assainissement et les stations d'épuration.	Adjoint technique		
TC-68	Responsable de service	1	35	Chef du service Aménagement-urbanisme-développement du territoire	Agent de maîtrise	Création Modification Mission	01/01/2020 01/01/2021
TC-125	Responsable de service	1	35	Chef du service Aménagement-urbanisme-développement du territoire	Technicien	Création	01/05/2023
TNC-42	Agent d'entretien	1	31	Restauration scolaire Entretien école et animation péri scolaire	Adjoint technique		
TNC-44	Agent d'entretien	1	29,50	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique		
TNC-110	Agent d'entretien	1	28.3	Entretien des bâtiments communautaires, garderie et surveillance cantine	Adjoint technique	Création	01/01/2022
TNC-109	Agent d'entretien	1	26.2	Entretien des bâtiments communautaires, garderie et surveillance cantine	Adjoint technique	Création	01/01/2022
TNC-45	Agent d'entretien	1	25,00	Entretien école et centre de loisirs surveillance cantine	Adjoint technique		
TNC-84	Agent d'entretien	1	24,19	Entretien des bâtiments scolaires et enfances jeunesses, Péri scolaire Surveillance cantine	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC-88	Agent d'entretien	1	18,45	Ménage bâtiments scolaires et enfances jeunesses, cantine et périscolaire	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC-57	Agent d'entretien	1	10	Entretien des locaux administratifs et médiathèque de Marciac	Adjoint technique		
TNC-92	Agent d'entretien	1	8	Entretien des locaux administratifs	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC-82	Agent de restauration scolaire	1	25.5	Restauration scolaire	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC-130	Agent de restauration scolaire	1	21.21	Agent de restauration scolaire et entretien restauration scolaire	Adjoint technique	Création	01/09/2023

TNC-87	Agent de restauration scolaire	1	21	Agent de restauration scolaire et d'entretien des bâtiments scolaires et enfances jeunesses	Adjoint technique		
TNC-118	Agent de restauration scolaire	1	18.20	Restauration scolaire et animation ALAE	Adjoint technique	Création	01/01/2023
TNC-105	Agent de restauration scolaire	1	17.36	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	Création	01/01/2022
TNC-106	Responsable de Service	1	28	Responsable du RAM, LAEP et du Multi Accueil	Educateur Jeunes Enfants	Création	01/01/2022
TC-13	Educateur Jeunes Enfants	1	35	Educateur de Jeunes Enfants du service Multi Accueil	Educateur Jeunes Enfants	Modification mission	01/01/2021
TC-112	Educateur Jeunes Enfants	1	35	Educateur de Jeunes Enfants du service Multi Accueil	Educateur Jeunes Enfants	Création	01/09/2022
TC-113	Auxiliaire de Puériculture	2	35	Auxiliaire de puériculture en Multi Accueil	Auxiliaire de Puériculture	Création	01/09/2022
TNC-126	Aide-Soignant	1	31	Aide-soignant du Multi Accueil	Aide-soignant	Création	01/09/2023
TNC-59	Assistante petite enfance	1	33	Assistant petite enfance et missions administratives	Agent social	Création Modification des missions	01/10/2014 01/01/2023
TNC-114.1	Assistant petite enfance	1	31	Assistant petite enfance du Multi Accueil	Agent social	Création	01/09/2022
TNC-122	Assistant petite enfance	1	32	Assistant petite enfance du Multi Accueil	Agent social	Création	01/01/2023
TNC-121	Assistant petite enfance	1	30.36	Assistant petite enfance du Multi Accueil	Agent social	Création	01/01/2023

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le tableau des emplois modifié, tel que présenté en séance,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT

Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Raymond Quereilhac, Muriel Devilloni, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Jean-Claude Lascombes, Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Sandrine Blanchet (donne pouvoir à Patrick Fitan), Jérôme Ganiot (donne pouvoir à Raymond Quereilhac), Yahel Lumbroso, Régis Soubabère, François Lassalle

Jean-Paul Forment (départ : 18 h 33, avant le début de la séance),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37 (40 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : 39 voix pour, 1 abstention

Code : 20230925/09/4.2

Objet : Personnel communautaire – autorisation de recrutement, d'agents contractuels, au vu des dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour pourvoir un emploi permanent pour les communes de 1000 habitants ou groupement de communes regroupant moins de 15 000 habitants pour tout emploi

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu le tableau des effectifs fixé par délibération du 25 septembre 2023,

Vu les emplois proposés au recrutement par voie contractuel :

N° emplois	Durée hebdomadaire	Cadre d'emploi	Rémunération	Motif embauche	CDD/CDI	Diplôme
TC 81	35	Technicien	Ech 9/ Ech 13 Technicien	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TC 72	35	Adjoint administratif	Ech 1/Ech 5 Adjoint administratif	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TC 112	35	Adjoint administratif	Ech 9/ Ech 13 Adjoint administratif pp 1 ^{ère} classe	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TC 132	35	Rédacteur	Ech 10/Ech 12 Rédacteur	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC 92	15.27	Adjoint administratif	Ech 1/Ech 5	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC 124	10	Adjoint administratif	Ech 1/Ech 5	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC 116	28.5	Adjoint technique	Ech 1/Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC 105	26.20	Adjoint technique	Ech 1/Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC 104	22.22	Adjoint technique	Ech 1/Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC 118	18,20	Adjoint technique	Ech 1/Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC 104	17.36	Adjoint technique	Ech 1/Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC 87	10	Adjoint technique	Ech 1/Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC 96	8	Adjoint technique	Ech 1/ Ech 3 Adjoint technique	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TC 117	35	Adjoint administratif	Ech 1/Ech 10	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC 13	12	Adjoint territorial du patrimoine	Ech 1/Ech 3 Adjoint territorial du patrimoine	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TC 101	35	Adjoint d'animation	Ech 1/Ech 3 Adjoint d'animation	Pas de candidatures titulaires	CDD	
TNC 106	28	Educateur de jeunes enfants	Ech 8/Ech 10 Educateur de jeunes enfants	Pas de candidatures titulaires	CDD	EJE
TC 113	35	Educateur de jeunes enfants	Ech 1/Ech 3 Educateur de jeunes enfants	Pas de candidatures titulaires	CDD	EJE
TC 115	35	Auxiliaire de puériculture	Ech1/Ech 5	Pas de candidatures titulaires	CDD	Auxiliaire de Puériculture
TNC 121	30.36	Agent social	Ech 1/Ech 3	Pas de candidatures titulaires	CDD	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 39 voix pour et 1 abstention (Raymond Quereilhac) :

- **d'autoriser le recrutement d'agents contractuels au titre de l'article 3.3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, faute de pourvoir les emplois ci-dessus par un fonctionnaire, conformément aux dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 sus citée, pour une durée déterminée ou indéterminée, sous réserve que l'autorité territoriale prenne en compte pour l'agent recruté :**
 - **tous les contrats conclus, entre lui et la collectivité contractante, sur la base des articles 3 à 3-3 de la loi n°84-53,**
 - **les services qu'il a pu effectuer par mise à disposition du CDG32 (service missions temporaires), auprès de la collectivité contractante sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique.**

Dans ce cadre, les services effectifs accomplis à temps non complet ou à temps partiel sont assimilés à des services accomplis à temps complet. Les services discontinus sont pris en compte pour une durée d'interruption entre 2 contrats n'excédant pas 4 mois.

Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En-deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans,

- **d'autoriser la détermination de la rémunération des agents, selon le diplôme, les compétences sur un échelon du grade afin de permettre à l'autorité territoriale d'adapter la rémunération aux qualifications et expériences des agents recrutés,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

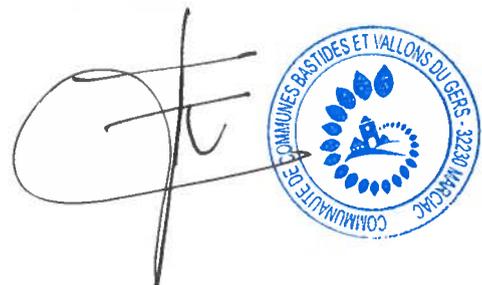
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Patrick Larribat



Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Raymond Quereilhac, Muriel Devilloni, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Jean-Claude Lascombes, Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Sandrine Blanchet (donne pouvoir à Patrick Fitan), Jérôme Ganiot (donne pouvoir à Raymond Quereilhac), Yahel Lumbroso, Régis Soubabère, François Lassalle

Jean-Paul Forment (départ : 18 h 33, avant le début de la séance),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37 (40 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20230925/10/5.3

Objet : Election de Chantal Dubor, élue communautaire, pour siéger au Conseil d'administration du CIAS Marciac-Plaisance en remplacement de Guillaume De Nodrest

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu les articles R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Vu l'article R.123-29 du Code l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le conseil communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21/12/2001, portant création du Centre Intercommunal d'action sociale Marciac-Plaisance ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2020 fixant à 10 le nombre d'administrateurs du CIAS,

Considérant que le Conseil communautaire a décidé que le scrutin
Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un représentant de la Communauté de
communes Bastides et Vallons du Gers, au sein du conseil d'administration du CIAS de
Marciac-Plaisance afin de remplacer, au sein du collège des Elus, Guillaume De Nodrest,
démissionnaire,

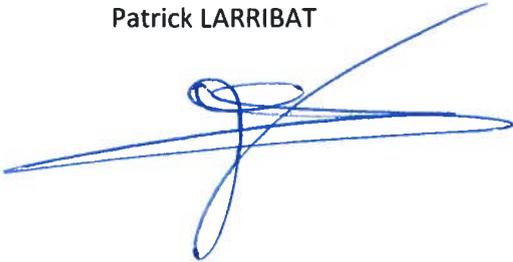
Considérant que Chantal Dubor, élue communautaire, s'est déclarée candidate pour assurer
cette fonction en lieu et place de Guillaume De Nodrest,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, déclare élue pour siéger au Conseil
d'Administration du CIAS de Marciac-Plaisance, Chantal Dubor.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

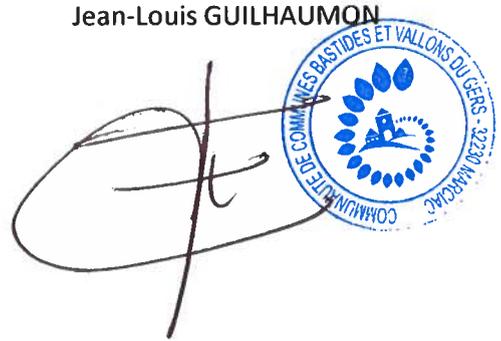
Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 25 septembre 2023 à 18 h à Marciac (salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Raymond Quereilhac, Muriel Devilloni, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Jean-Claude Lascombes, Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet, Sandrine Blanchet (donne pouvoir à Patrick Fitan), Jérôme Ganiot (donne pouvoir à Raymond Quereilhac), Yahel Lumbroso, Régis Soubabère, François Lassalle

Jean-Paul Forment (départ : 18 h 33, avant le début de la séance),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37 (40 voix)

Secrétaire de séance : Patrick LARRIBAT

Vote : Unanimité

Code : 20230925/11/5.2

Objet : Désignation du Président délégué de la Commission Finances en remplacement de Marie-Martine Adler

Le Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

Vu la délibération n° 20200710/07/5.2 du 10 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales et en nommant les Présidents délégués,

Considérant que Madame Marie-Martine ADLER, Conseillère communautaire, a été désignée Présidente déléguée de la Commission des Finances,

Considérant que Madame Marie-Martine ADLER a renoncé à cette fonction et en a avisé, par écrit le 6 septembre 2023, Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président de l'EPCI,

Considérant que Madame Sandie LEFETZ a fait acte de candidature pour pourvoir au remplacement de Madame Marie-Martine ADLER,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de désigner Madame Sandie LEFETZ, Présidente déléguée de la Commission des Finances en remplacement de Madame Marie-Martine ADLER,**
- **de prendre acte que la composition de ces commissions thématiques intercommunales reste, par ailleurs, inchangée,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

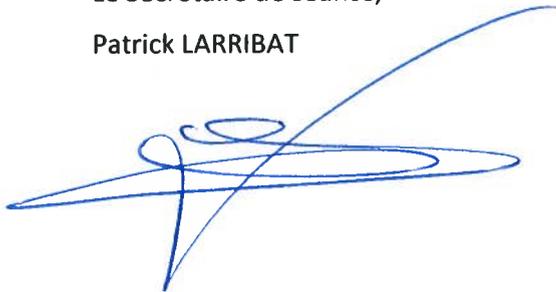
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS - 32230 MARGOLÈS